

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN DU 18 DECEMBRE 2018

Étaient présents : Mme Agnès AUDOUX, M. Pascal LESEURRE, Mme Elodie PEIREIRA, M. Éric VIOLLEAU, Mme Claudie JOULAUD, M. Serge AVANZINI, Mme Stéphanie VIEUX,

M. Philippe AUDOUX, Mme Caroline HIRAUX, M. Vianney SUSCOSSE, Mme Patricia ANGER, M. Patrice BOURGOIN, Mme Christelle FRANCOIS, M. Rémy DELFORGE, Mme Sandrine EVE-CALDATO, M. Thierry GRONDIN, Mme Véronique PHANSAVATH, M. Bernard RENAULT.

Absent représenté : M. Michel THIEBAULT représenté par Mme Véronique PHANSAVATH.

L'an Deux Mil dix-huit et le dix-huit décembre à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Agnès AUDOUX, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie VIEUX

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2018

Vote :

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 3

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2018

Vote :

Pour : 15

Abstention : 1

Contre : 3

Mme Caroline HIRAUX arrive en cours de séance à 20h34 et approuve les comptes rendus en signant les registres.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de défense
2. Constitutions des commissions
3. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
4. Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
5. Affaires diverses

1. NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre circulaire du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants du 26 octobre 2001,

Considérant que doit être instaurée au sein de chaque Conseil Municipal une fonction de Conseiller Municipal en charge des questions de défense,

Mme le Maire propose de voter à main levée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. Vianney SUSCOSSE propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de nommer M. Vianney SUSCOSSE, correspondant défense.

Vote :

Pour : 15

Abstention : 4

Contre : 0

2. CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS

Mme le Maire propose la constitution de 6 commissions municipales, limitées à 10 membres maximum, Mme le Maire étant présidente de chacune d'elles.

• **Commission Finances** : M. Pascal LESEURRE, Mme Elodie PEIREIRA, M. Éric VIOLLEAU, Mme Claudie JOULAUD, M. Bernard RENAULT, M. Vianney SUSCOSSE, M. Rémy DELFORGE, Mme Caroline HIRAUX, M. Thierry GRONDIN.

• **Commission Urbanisme/PLU/ERP/Travaux** : M. Éric VIOLLEAU, Mme Claudie JOULAUD, Mme Véronique PHANSAVATH, M. Vianney SUSCOSSE, M. Rémy DELFORGE, M. Serge AVANZINI, M. Philippe AUDOUX, M. Pascal LESEURRE, M. Michel THIEBAULT.

• **Commission Vie associative/Jeunesse et Loisirs/Culture et Patrimoine** : Mme Claudie JOULAUD, Mme Sandrine EVE-CALDATO, M. Patrice BOURGOIN, M. Serge AVANZINI, Mme Christelle FRANCOIS, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER, M. Thierry GRONDIN.

• **Commission Sécurité/Informatique** : Mme Elodie PEIREIRA, M. Michel THIEBAULT, M. Serge AVANZINI, M. Philippe AUDOUX, M. Pascal LESEURRE, M. Rémy DELFORGE, Mme Stéphanie VIEUX.

• **Commission Affaires scolaires/Périscolaires** : Mme Elodie PEIREIRA, Mme Véronique PHANSAVATH, M. Pascal LESEURRE, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER, Mme Claudie JOULAUD, Mme Caroline HIRAUX, Mme Sandrine EVE-CALDATO, M. Thierry GRONDIN.

• **Commission Communication** : M. Serge AVANZINI, Mme Elodie PEIREIRA, Mme Christelle FRANCOIS, Mme Claudie JOULAUD, Mme Patricia ANGER, Mme Stéphanie VIEUX, M. Philippe AUDOUX, M. Bernard RENAULT, M. Patrice BOURGOIN.

3. ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mme le Maire propose la constitution du CCAS, composé de 8 membres extérieurs qui ont fait part de leur souhait d'intégrer celui-ci, d'un vice-président et de 7 titulaires, Mme le Maire étant présidente de droit.

Présidente : Mme Agnès AUDOUX

Vice-présidente : Mme Claudie JOULAUD

Membres titulaires : M. Michel THIEBAULT, Mme Caroline HIRAUX, Mme Elodie PEIREIRA, Mme Christelle FRANCOIS, M. Pascal LESEURRE, Mme Stéphanie VIEUX, M. Serge AVANZINI.

Membres extérieurs : M. René BUSSINGER, Mme Brigitte FROMOND, M. Monique LEYDIER, Mme Françoise MEGRET, Mme Sylvie SACRE, M. Michel SAINTE-ROSE, M. Jacques ARNAUD, Mme Charlotte YOU.

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des impôts,
Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les élections municipales du 02 décembre 2018,
Vu la délibération n° 38-2018 du 07 décembre 2018, relative à l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuable qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des Impôts Directs, composée du Maire ou de son adjoint délégué et six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Mme le Maire propose la constitution de la CCID, composée de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, les membres extérieurs ayant fait part de leur souhait d'intégrer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

PROPOSE les personnes suivantes en vue de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Commissaires Titulaires

NOMS – PRENOMS	ADRESSE	PROFESSION
M. Julien LEVESQUE	(Propriétaire de bois) 35 Hameau de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN	Agriculteur
M. Daniel PAQUET	8 Sente Mare Pottier 77580 VOULANGIS	Agriculteur
Mme Charlotte YOU	37 Rue de la Picardie 77580 VILLIERS SUR MORIN	Assistante maternelle
M. René BUSSINGER	33 Côte de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN	Collaboratrice cadre expert-comptable
M. Michel SAINTE-ROSE	29 Rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN	Chef d'entreprise informatique
Mme Brigitte FROMOND	34 Rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN	Retraitée
Mme Véronique PHANSAVATH	11 Rue de Voulangis 77580 VILLIERS SUR MORIN	Chef de la police municipale

M. Bernard RENAULT	5 Bis Rue Ferdinand Laurent 77580 VILLIERS SUR MORIN	Technico-commercial
Mme Elodie PEREIRA	40 Rue du Touarte 77580 VILLIERS SUR MORIN	Contrôleur des finances publiques
Mme Caroline HIRAUX	1 Sente du Haut du Toit 77580 VILLIERS SUR MORIN	Cadre en cabinet d'expertises comptable
M. Pascal LESEURRE	48 Chemin Blanc 77580 VILLIERS SUR MORIN	Responsable contrôle de gestion
M. Éric VIOLLEAU	31 Rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN	Chef d'entreprise

Commissaires Suppléants

NOMS – PRENOMS	ADRESSE	PROFESSION
M. Christian BACHELIER	(Propriétaire de bois) 4 Chemin de Boissette 77580 VILLIERS SUR MORIN	Retraité
M. Jean-Claude SCOQUART	61 Rue Du Bout d'en Haut 77580 VOULANGIS	Agriculteur
M. Kévin LEHON	16 Rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN	Agent de sécurité ferroviaire
Mme Carine MASLE	33 Chemin Blanc 77580 VILLIERS SUR MORIN	Vendeuse
Mme Lydie ESKENAZY	11 Chemin Blanc 77580 VILLIERS SUR MORIN	Artiste peintre
M. Jean LEYDIER	11 Bis Côte de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN	Retraité
Mme Sylvie SACRE	1 Grande Rue 77580 VILLIERS SUR MORIN	Adjointe Administrative
M. Bernard VALLET	Chemin du Pré de la Motte 77580 VILLIERS SUR MORIN	Retraité
Mme Patricia ANGER	45 Chemin Blanc 77580 VILLIERS SUR MORIN	Gestionnaire en assurance
M. Vianney SUSCOSSE	1 Sente du Pré Aubry 77580 VILLIERS SUR MORIN	Agent de maîtrise
Mme Sandrine EVE-CALDATO	14 Grande Rue 77580 VILLIERS SUR MORIN	Assistante pédagogique

6. AFFAIRES DIVERSES

- **Point sur les délégations des adjoints au Maire**

1^{er} Adjoint : M. Pascal LESEURRE : Finances, réseaux, assainissement, eau potable, voirie, bâtiments publics et divers ;

2^{ème} Adjoint : Mme Elodie PEIREIRA : Education, personnel communal, sécurité et police municipale ;

3^{ème} Adjoint : M. Éric VIOLLEAU : Urbanisme ;

4^{ème} Adjoint : Mme Claudie JOULAUD : Communication, lien social, vie associative et culture.

- **Point sur le port des écharpes**

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de son autorité (ex : mariages, commémorations...).

Le port de l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent est réservée, d'une part, pour les adjoints dans leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire et lorsqu'ils représentent le maire ou le remplacent en application des articles L. 2122-17 et 2122-18 du CGCT et, d'autre part, pour les conseillers municipaux lorsqu'ils sont conduits à célébrer un mariage par délégation ou lorsqu'ils remplacent le maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT.

Le port de l'écharpe tricolore est donc limitativement restreint tant pour les adjoints que pour les conseillers municipaux à l'exercice des fonctions d'officiers de police judiciaire et d'officier d'état civil et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire.

Il est précisé que Mme le Maire, comme ses adjoints, ne porteront pas leur écharpe, sauf dans le cadre légal des cérémonies publiques et officielles.

- **Fêtes de fin d'année**

Mme le Maire évoque l'installation de 18 sapins de Noël dans Villiers, et la distribution faite par les conseillers de cartes de vœux pour tous les habitants de la commune.

- **Présence des élus aux différentes manifestations**

Mme le Maire rappelle qu'il est important d'être présent aux différentes manifestations de notre propre village, avant celles d'autres communes. Pour mémoire, le 15 décembre 2018, a eu lieu de marché de Noël des enfants de l'école maternelle.

Il est demandé par Véronique PHANSAVATH, que des mails informatifs des événements dans la commune soient envoyés au préalable.

- **Ordonnance à l'encontre de Mme AUDOUX du Tribunal de Grande Instance de Meaux du 23 novembre 2018 et signifiée le 10 décembre 2018 par huissier de justice**

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de l'ordonnance reçue. Une copie est remise à chaque conseiller. Mme le Maire précise que les pièces justificatives n'ont pas été jointes à l'ordonnance.

Il est rappelé au Conseil Municipal que tous les membres bénéficient d'une assurance prise en charge par la commune.

- **RDV**

Un rendez-vous avec Kaufman&Broad a eu lieu le 17 décembre à la Mairie. Des précisions ont alors été apportées : un bassin de rétention sera mis en place pour les eaux pluviales, et l'arrêt des travaux est dû au dépôt de bilan d'un des sous-traitants. Les travaux ont repris.

Il a également été demandé le nettoyage systématique de la route lors des travaux.

Le cabinet Greuzat sera reçu le 21 décembre au sujet des études hydrauliques et sur les travaux de la sente du pré Aubry.

- **DIVERS**

M. Bernard RENAULT demande si le comité des fêtes peut continuer à occuper le chalet. Mme le Maire n'y voit aucune objection à ce stade.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h21.